

**Réunion du CIDS**  
**Partage des compétences entre les diverses disciplines**  
**d'un même programme en élaboration ou en actualisation**

Mercredi 25 janvier 2017 de 11h30 à 13h20  
au local 2-26-216

**Ordre du jour :**

1. Présentation du processus ministériel pour une élaboration ou une actualisation de programme.
2. Présentation d'une proposition adoptée à l'unanimité à la Commission des études du 9 décembre 2016.
3. Discussion : Dans un contexte d'élaboration ou d'actualisation, qu'est-ce qui peut être fait au niveau national pour favoriser au niveau local une approche programme adéquate et des discussions pédagogiques entre les disciplines concernées ?
4. Présentation du processus local non officiel pour une élaboration ou une actualisation de programme.
5. Dans un contexte d'élaboration ou d'actualisation, qu'est-ce qui peut être fait localement pour favoriser une approche programme adéquate et des discussions pédagogiques entre les disciplines concernées ?

**Idées émises lors de la discussion du point 3**

*Comités de programme nationaux*

Plusieurs discussions doivent avoir lieu au niveau national (comme à l'époque des comités nationaux), sinon on s'entredéchire entre nous localement, étant placé directement en conflit d'intérêt. On ne réussit pas toujours à mettre l'étudiantE et l'intérêt du programme en avant plan dans les discussions, à cause des choix de protection corporatiste, nos emplois dépendant des résultats des discussions.

Éviter la perte d'efficacité (en temps et en argent) liée au processus actuel, les discussions sur la composition disciplinaire des programmes se reproduisant dans tous les cégeps; les membres de départements concernés ont tous les mêmes discussions et amènent les mêmes arguments d'un cégep à l'autre. Il devrait y avoir un comité national pour ce genre de discussions localement.

Se repencher dans une prochaine négociation sur l'idée de remettre sur pied les comités nationaux de programme.

Décourager la compétition entre les cégeps, qui n'est pas bénéfique pour trouver des consensus de programme. Il y a un avantage à avoir des échanges annuels entre les enseignants des cégeps donnant le même programme pour l'améliorer, de façon à éviter qu'un cégep vive ses problématiques que d'autres cégeps ont connues et réglées par le passé.

*Consultation des cégeps par le groupe de travail*

Permettre aux innovations locales de se faire connaître au national ; le groupe de travail formé au ministère devrait pendant l'élaboration avoir dans son mandat l'obligation de consulter des cégeps; un cégep pourrait avoir une idée intéressante qui devrait pouvoir être transférée au groupe de travail. Actuellement, si aucun individu n'a été sélectionné dans un cégep donné, une idée valable n'est pas considérée par le groupe de travail.

Consulter lors d'une révision les profs du collégial sur ce qu'ils pensent relativement à leur enseignement et sur les modifications qu'ils proposeraient ; ce sont eux qui savent ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Les profs du collégial devraient participer à l'élaboration du profil de sortie puisqu'ils connaissent mieux que le comité formé par le ministère le profil d'entrée des étudiants.

S'unir et se donner un pouvoir en obligeant les comités nationaux à obtenir l'aval, par le biais d'une consultation, d'un comité plus large.

*Intégration de jeunes diplômés dans la consultation*

Profiter de la participation des étudiants qui sont sortis d'un programme voilà quelques années, pour identifier les compétences attendues et ne pas se limiter à des employés ayant une expertise de plus de 10 ans.

### *Intégration des ordres professionnels dans la consultation*

Impliquer des représentants des ordres professionnels dans le processus de consultation, mais en évitant que l'ordre en question gère le programme ; selon le FNEEQ, il est difficile d'avoir une discussion d'égal à égal quand les ordres professionnels s'en mêlent.

### *Lutte contre certaines tendances dans le monde de l'éducation*

Lutter contre les principes présentés dans le rapport Demers et contre la tendance actuelle, qui préconise que les programmes aient une couleur locale.

### *Communication entre ministères*

Exiger des différents ministères impliqués dans un programme communiquent entre eux avant de transmettre au cégep un devis ministériel, afin de s'assurer que ce dernier tienne compte des modifications récemment adoptées (ministère de la santé – dernières conventions collectives signées ayant un impact sur l'offre de formation, non harmonisé avec le ministère de l'éducation).

## **Idées émises lors de la discussion du point 5**

### *Transparence lors de la réception de nouveaux devis ministériels*

Avoir un processus ouvert qui permet aux disciplines qui ne contribuent pas à un programme, mais qui considèrent qu'ils devraient en faire partie lors d'une révision, de pouvoir participer aux discussions et d'avoir l'opportunité d'intégrer un programme. Inviter les représentants de chaque discipline pour voir s'ils considèrent qu'ils sont impliqués dans le devis présenté.

Nommer les prérogatives relatives à la tâche dès le début du processus pour éviter de faire semblant que le problème n'existe pas. Parler de l'impact sur les tâches régulièrement pendant le processus ; l'impact pédagogique et l'impact sur les tâches sont deux préoccupations parallèles. Informer le CRT des discussions au sujet de l'impact de changements potentiels sur les tâches.

### *Établissement de contacts entre confrères*

Inviter les confrères de la même discipline des autres collèges à échanger ensemble, plutôt que de répéter le même travail lourd et fastidieux dans chaque cégep.

Permettre à une personne qui en est à ses premières armes face à l'actualisation de son programme de discuter avec des départements qui ont vécu une actualisation avant d'entreprendre le travail, afin de s'y préparer adéquatement, d'enrichir les discussions qui auront lieu au comité de programme et d'éviter de commettre les mêmes erreurs que d'autres programmes.

### *Compréhension commune du fonctionnement d'un comité de programme*

Travailler sur la composition du comité de programme (afin que celle-ci soit conforme aux règles de la convention collective) avant d'aborder les actualisations de programme. Favoriser une plus grande harmonisation dans le fonctionnement des comités de programme.

Partager lorsqu'elle sera prête une politique créée par un département qui vise à préciser aux membres du département le rôle du comité de programme, sa composition, le processus global d'actualisation. Lire la page 23 dans la convention collective où se trouvent quelques règles de base à suivre quand on fait partie d'un comité de programme.

### *Leadership de la Direction*

Impliquer directement la Direction dans les problématiques qui touchent les tâches ; il existe des exemples où on a pu observer un effet positif lorsque la Direction s'est impliquée.

*Offre de temps et d'allocations adéquates*

Prévoir des délais raisonnables entre le début du processus d'actualisation et la date limite pour effectuer l'implantation et exiger qu'ils soient prolongés lorsque la demande vient du Ministère et qu'elle est déraisonnable.

Exiger plus de ressources pour les porteurs de dossier des actualisations des programmes.